

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

14 février 2023

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 10

Pouvoir : 0

Votants : 10

N° 1510/2023

Objet :

DEVIS SUR TRAVAUX

*Remplacement et pose du  
système de chauffage de la  
Mairie*

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Affiché le

ID : 051-215101395-20230221-1510-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Était absente et excusée Madame :** SOURDET Joëlle.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire évoque les multiples frais de réparations qui ont été effectués sur le système de chauffage de la Mairie et informe que suite à un dernier diagnostic peu optimiste sur la longévité restante de la pompe à chaleur en place, il a demandé deux devis pour son éventuel remplacement.

- SARL LEROY-JOUAUD : 13 600€ HT,
- Société H. CONRAUX : 21 150€ HT.

A comparaison égale,

**Les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité** de retenir l'offre de la SARL LEROY-JOUAUX pour un montant de 13 600€ HT et charge Monsieur le Maire d'obtenir d'éventuelles subventions pour ces nouveaux travaux.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 24 février 2023.

*Le Maire,*  
**J. ROUSSINET**



Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 27 février 2023